

Procès-Verbal du Comité Syndical du Lundi 17 Février 2025 à 14h30

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 février, à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Pascale BORIES, la Présidente.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Claude MOREL, M. Daniel BELLEGARDE, M. Steve SOLER, M. Patrick SUISSE, Mme Jeanine DRAY, Mme Annick DUBOIS, M. Franck JOUSSELIN, M. Pierre JOUVENAL, M. Patrick SANDEVOIR, M. Hervé BERENGUER, Mme Pascale BORIES, Mme Nathalie LE GOFF, M. Michel TERRISSE, M. Christian GROS, M. Stéphane MICHEL, M. Fulgencio BERNAL, M. Didier CARLE, M. Stéphane GARCIA, M. Thierry VERMEILLE, M. Denis SABON, M. Fabrice LEAUNE, M. Pascal CROZET, Mme Patricia LISPAL-GONDRAN, Mme Florence GOURLOT.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Joël PEYRE représenté par M. Julien DE BENITO
M. Serge MALEN représenté par M. Lionel FISHER
M. Michel DOUCENDE représenté par M. Jean-Marc BORIE

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. Paul-Roger GONTARD (Excusé), Mme Cécile HELLE (Excusée), Mme Aurore CHANTY (Excusée), M. Michel BERARDO (Excusé), M. Jacques DEMANSE (Excusé), M. Yvan BOURELLY (Excusé), M. Joël GUIN (Excusé), M. Jean BERARD (Excusé), M. Jean Claude RUSCELLI (Excusé), Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ (Excusée), M. Christophe REYNIER-DUVAL (Excusé), M. Claude AVRIL (Excusé), M. Jean-Pierre FENOUIL (Excusé), M. Nicolas PAGET (Excusé), Mme Claudine MAFFRE (Excusée), M. Yann Bompard (Excusé), M. Xavier MARQUOT (Excusé), Mme Christine WINKELMANN (Excusée), M. Louis DRIEY (Excusé), M. Marc GABRIEL (Excusé), Mme Christine LANTHELME (Excusée).

Assistaient également : Julie RIMBOT (SMBVA), Clairmande ROBICHON (SMBVA), Céline GEORGES (SMBVA)

Délégués en exercice : 48 Délégués titulaires présents : 24 Délégués suppléants présents : 3 Quorum : 25 Votants : 27

La séance est ouverte à 14h30 par la Présidente, Pascale BORIES.

Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Jeanine DRAY est désignée comme secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Comité syndical du Lundi 16 Décembre 2024

Examen du procès-verbal de la séance du 16 Décembre 2024 : adopté à l'unanimité

Compte rendu des décisions et des arrêtés de la Présidente

La Présidente présente les 3 décisions prises depuis le début de l'année.

- Décision n°2025-01 : Contrat d'abonnement Site internet – CIG Grande Couronne
- Décision n°2025-02 : Contrat de Maintenance – Société SGR (Solutions – Ged – Reprographie)
- Décision n°2025-03 : Contrat de gestion du site internet – PACOM1

Aucune remarque n'est formulée par les membres du Comité Syndical

Compte rendu des décisions du Bureau

- Avis n°1 : Rochefort du Gard – Modification n°2 du PLU

Mme Georges présente l'analyse technique du dossier.

Avec cette modification n°2 du PLU, la commune continue de répondre aux besoins de la population en proposant une offre de logements diversifiée. Elle utilise un ancien site industriel et le reconvertit. Les thématiques des modes doux, de la végétalisation et du risque sont prises en compte et intégrées au projet dans l'OAP.

Les élus du Bureau, réunis le 20 janvier 2025, ont émis un avis favorable assorti des remarques suivantes :

- Compléter l'OAP en précisant dans les principes d'aménagement et dans le schéma les typologies d'habitat prévues,
- Préciser dans l'OAP secteur « Plan/Planas », les notions de densité brute ou moyenne,
- Compléter le rapport de présentation page 59 – Additif n°4 sur la partie « consommation de l'espace » en intégrant l'analyse avec les chiffres retravaillés du CEREMA.

L'avis a été transmis à la commune.

Aucune remarque n'est formulée par les membres du Comité Syndical.

14h42 : Arrivée de M. Garcia

- Avis n°2 : Saint-Saturnin-Lès-Avignon – Modification n°2 du PLU

Mme Georges présente l'analyse technique du dossier.

Avec cette modification n°2 du PLU, la commune met à jour son PLU qui porte essentiellement sur des adaptations du règlement et des ajustements graphiques.

Les élus du Bureau, réunis le 20 janvier 2025, ont émis un avis favorable.

L'avis a été transmis à la commune.

Aucune remarque n'est formulée par les membres du Comité Syndical.

Compte rendu des délibérations urbanisme

- N°1 : Avis dans le cadre de la consultation sur la modification n°1 du SRADDET Occitanie
Rapporteuse : Pascale Bories

Mme Bories rappelle que le projet de modification n°1 du SRADDET est en cours de consultation et que le SMBVA doit rendre son avis. Elle explique que le document étant très complet, l'analyse présentée se portera uniquement sur les éléments ayant soulevé des remarques ou des questionnements.

Le projet ainsi que l'analyse est présenté par Mme Robichon.

La modification n°1 du SRADDET porte sur plusieurs domaines, dont le principal et le plus important du projet concerne la « lutte contre l'artificialisation des sols » qui correspond à l'intégration de la loi Climat et Résilience dans le document.

L'analyse présentée se focalise sur les 2 thématiques ayant soulevé des remarques : la lutte contre l'artificialisation des sols et le développement logistique et industriel.

14h50 : Arrivée de M. Gros

Sur les modifications liées à la gestion économe de l'espace et l'artificialisation des sols, les points structurants sont exposés. Pour s'aligner avec les temporalités fixées par la loi Climat et résilience une 1ère modification a été de relever l'horizon à 2050 pour l'objectif 1.4 et la règle n°11. Les éléments de déclinaison des objectifs de territorialisation sont ensuite présentés, soulevant un point important concernant l'insuffisance de la prise en compte de l'inter-régionalité dans les documents. L'absence de la mention de la LEO dans les PER est également relevée tout comme l'incohérence d'échelle d'application de l'objectif de réduction de l'artificialisation.

Sur les modifications liées au développement logistique et industriel, un manque a été relevé concernant le traitement de la logistique intermédiaire ou locale, avec l'absence de mention de ce type d'activité dans les zones d'activités ou commerciale.

M. Sandevor demande si le territoire a des projets qui sont intégrés dans la liste des PER

⇒ Aucun projet de cette envergure n'est identifié dans la partie Gardoise

M. Crozet rappelle que le flux de circulation de l'A7/A9 se déverse sur notre territoire, notamment les routes secondaires. Il serait donc cohérent de mentionner les conséquences que ces flux, notamment logistiques, en provenance en partie d'Occitanie soient mentionnés.

⇒ Mme Bories confirme ce constat très visible sur le territoire, notamment au niveau des ponts de traversée du Rhône.

⇒ Une mention de point de vigilance sera ajoutée concernant l'impact des flux logistiques sur le noeud autoroutier A7/A9 et les répercussions sur les routes secondaires du territoire.

M. Vermeille rappelle que les entrepôts logistiques sont très consommateurs d'espace pour peu de création d'emplois.

Mme Bories précise que le SRADDET donne une règle globale pour l'ensemble des zones logistiques mais ne territorialise pas l'implantation de ces zones.

Mme Robichon explique que c'est la raison pour laquelle il est important d'avoir une mention de la logistique dans les ZAE et zones commerciales.

M. Vermeille est prudent sur le développement de la logistique et évoque le fait que sur la zone de Grange Blanche 2, les locaux ne se louent pas alors qu'ils consomment de l'espace.

M. Sandevor demande si la tranche 2 de la LEO est bien dans les PENE du SRADDET PACA ?

⇒ Oui et c'est la raison pour laquelle par soucis de cohérence, il est important qu'elle soit évoquée dans sa tranche n°3 dans le SRADDET Occitanie.

La rapporteure propose au Comité Syndical de procéder au vote sur la base des éléments présentés, en ajoutant à l'avis proposé une mention de l'impact du flux logistique de la Région Occitanie sur le nœud autoroutier A7/A9 et sur le réseau secondaire du territoire du Bassin de Vie d'Avignon.

La délibération est adoptée :

- POUR : 27
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Compte rendu des délibérations administratives

➤ N°2 : Cotisation membre fondateur AURAV 2025

Rapporteure : Pascale Bories

Mme Bories présente la cotisation annuelle qui est identique et inchangée par rapport aux années précédentes

Aucune remarque ou question n'est formulée par les membres du comité syndical.

La rapporteure propose au Comité Syndical de procéder au vote

La délibération est adoptée :

- POUR : 26
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 1 (M. Gros)

➤ N°3 : Débat d'orientations Budgétaires 2025

Rapporteure : Pascale Bories

Mme Rimbot présente les axes principaux pour lesquels, l'AURAV apportera son soutien au Syndicat tout au long de l'année et rappelle le calendrier prévisionnel de l'année 2025 consacrée à l'arrêt envisagé le 7 avril et à la préparation de la mise à l'enquête publique ainsi qu'à la préparation de l'approbation estimée début 2026.

Concernant l'investissement, elle rappelle les travaux réalisés et les études finalisées ou en cours.

Pour le fonctionnement, elle reprecise le peu d'évolution pour les charges à caractère général, la masse salariale prévisionnelle pour 2025 et rappelle le souhait de la Présidente pour le SMBVA de maintenir une cotisation à 2€ par habitant pour maintenir une visibilité aux EPCI.

Madame Bories précise que le Syndicat souhaite envisager une diminution du taux de cotisation une fois la révision approuvée, et que pour l'heure l'équipe travaille à la réflexion sur l'après envisageant éventuellement la mise en place d'ateliers de mise en œuvre.

Mme Bories propose de débattre de ces différents éléments.

Aucune remarque ou question n'est formulée par les membres du comité syndical.

La rapporteure propose au Comité Syndical de prendre acte de la tenue du débat.

La délibération est adoptée à l'unanimité :

- POUR : 27
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Points d'informations

➤ Retour sur les différentes réunions (CDPENAF, Préfet, réunions publiques, PPA)

Mme Bories explique que les CDPENAF se sont bien déroulées, que la concertation mise en place par le SMBVA a été soulignée et que les avis sont positifs sur le dossier, notamment pour la CDPENAF du Vaucluse qui a rendu un avis favorable.

Elle rappelle cependant que ce n'est que la CDPENAF pour le PAS et que les remarques plus stratégiques se dérouleront suite à l'arrêt.

Concernant la réunion avec M. le Préfet, elle explique que les deux points défendus par le SMBVA à savoir le maintien des objectifs de LLS tels que présentés dans le SCOT arrêté de 2019, et les densités conservées au niveau proposé dans le SCOT en révision, ont été entendus.

Le Préfet acte notre projet avec ces chiffres qui sont cohérents pour le territoire et estime qu'il est nécessaire que le territoire puisse avoir sur l'ensemble de son périmètre un SCOT modernisé et opposable pour faire avancer les projets.

Mme Bories poursuit par le retour sur les réunions publiques qui se sont bien déroulées, avec beaucoup de questions sur la compréhension du document, sans remettre en question les orientations fondamentales.

Enfin, la réunion PPA du 4 février qui présentait notamment les chiffres du DOO et surtout du DAACL, a fait remonter beaucoup de questions sur les ENR et l'enveloppe foncière dédiée aux bâtiments agricoles.

Mme Bories explique que les PPA sont en train de transmettre leurs dernières remarques. Le choix a été fait de ne pas les attendre pour envoyer le DOO aux communes et intercommunalités du territoire, afin que tout le monde ait le temps d'en prendre connaissance et de faire remonter les remarques d'ici le 12 mars. Elle précise que le DAACL sera également transmis d'ici deux semaines, mais que le document est plus léger.

➤ Point calendrier 1er trimestre

Mme Bories présente les prochaines dates des comités syndicaux et insiste sur l'importance d'avoir la présence d'un maximum d'élus, au regard des ordres du jour stratégiques de ces réunions :

⇒ Lundi 17 mars à 14h30 : BP/CFU

⇒ Lundi 7 avril à 14h30 : Arrêt du projet de révision du SCOT

La Présidente lève la séance à 15h30.

Pour validation par le Comité Syndical le 17 mars 2025

Madame la secrétaire de Séance
Jeanine DRAY



Madame la Présidente
Pascale BORIES

